

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WENTWORTH**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-008-01,
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 2018-008**

ATTENDU QUE le Règlement de Lotissement numéro 2018-008 de la municipalité du Canton de Wentworth est en vigueur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé le 3 juin 2024 ainsi que le Projet de règlement;

ATTENDU QUE ce Règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 17 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Allan Page et
RÉSOLU

QUE le Conseil adopte le règlement intitulé « Règlement numéro 2018-008-01, modifiant le règlement de Lotissement numéro 2018-008 » et il est par le présent règlement statué et décrété comme suit :

ARTICLE 1

La section 2.1 « Dispositions générales » de ce règlement est modifié par l'ajout de l'article suivant :

« 14.1 Opération cadastrale interdite

Les opérations cadastrales suivantes sont interdites :

- 1) Une opération cadastrale qui a pour effet de rendre dérogatoire le cadastre d'une rue ou un lot ou d'accroître le caractère dérogatoire de cette rue ou de ce lot;
- 2) Une opération cadastrale qui a pour effet de rendre dérogatoire un bâtiment, une construction ou un ouvrage ou d'accroître le caractère dérogatoire de ce bâtiment, cette construction ou cet ouvrage;
- 3) Une opération cadastrale qui a pour effet de rendre dérogatoire le pourcentage de préservation des espaces naturels prescrit au *Règlement de Zonage* ou d'accroître la situation dérogatoire à l'égard du pourcentage des espaces naturels.

Le présent article ne s'applique pas aux opérations cadastrales dans le cas d'une acquisition par une municipalité, un gouvernement ou un organisme ayant un pouvoir d'expropriation. »

ARTICLE 2

En cas de divergence entre les textes français et anglais, le texte français prévaut.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Jason Morrison
Maire

Natalie Black
Directrice générale et
greffière-trésorière

Avis de motion donné :	3 juin 2024
Dépôt du Projet de règlement :	3 juin 2024
Consultation publique :	17 juin 2024
Adoption du Règlement :	5 août 2024
Avis public Entrée en vigueur:	23 septembre 2024